

# Vos cotisations

Régime complémentaire prévoyance



## CCN ESTHETIQUE-COSMETIQUE ET ENSEIGNEMENT ASSOCIE IDCC 3032

**Ensemble du personnel ne relevant pas des articles 4 et 4 bis de la CCN de retraite et de prévoyance des cadres du 14 mars 1947 ayant un an d'ancienneté dans l'entreprise**

En vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020

TAUX DE COTISATIONS		
En pourcentage du salaire brut annuel		
Garanties	TA	TB
<b>REGIME CONVENTIONNEL OBLIGATOIRE</b>		
Garanties décès, IAD, Rente éducation (OCIRP) Incapacité, invalidité	<b>0,80 %</b>	<b>0,80 %</b>

La cotisation globale est répartie à hauteur de 50 % à la charge de l'employeur et de 50 % à la charge du salarié.

**TA** : fraction de salaire inférieure ou égale au PASS  
**TB** : fraction de salaire comprise entre 1 fois et 4 fois le PASS  
**PASS** : Plafond Annuel de la Sécurité Sociale  
**IAD** : Invalidité Absolue et Définitive

**Humanis Prévoyance**, Institution de prévoyance régie par les dispositions du titre III du livre IX du Code de la Sécurité sociale, Immatriculée au Répertoire SIRENE sous le numéro 410 005 110, dont le siège social est situé 29 boulevard Edgar Quinet, 75014 Paris, et **OCIRP**, Union d'Institutions de Prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale, dont le siège social est situé 17 rue de Marignan, 75008 Paris.

La gestion est assurée par **APICIL Prévoyance**, Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du Code de la sécurité sociale, dont le siège social est situé au 38 rue François Peissel, 69300 Caluire et Cuire.

38 rue François Peissel  
BP 99  
69644 Caluire et Cuire Cedex  
[www.apicil.com](http://www.apicil.com)